

<http://www.snetap-fsu.fr/Marmilhat-contre-la-precarite-vote.html>



# Marmilhat : contre la précarité, vote d'une motion au CA

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 7 décembre 2012

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Motion proposée par les personnels enseignants et vie scolaire et adoptée à l'unanimité moins une abstention au Conseil d'Administration de L'[EPL](#) de Marmilhat le 28 novembre 2012.**

## **La précarité n'est plus supportable Pour le ré-emploi des personnels en fin de contrat**

Les politiques successives ont supprimé de nombreux postes de fonctionnaires en ne remplaçant qu'un départ sur deux. Il y avait 4 postes de professeurs documentalistes, il y a deux ans au [LEGTA](#) de Marmilhat et deux postes de [TEPETA](#) vie scolaire pour ne parler que de ces deux domaines. Aujourd'hui il n'y a plus que trois postes au [CDI](#) et un poste de TEPETA vie scolaire. Deux postes d'[ATT](#) ne sont pas pourvus par le Conseil Régional.

Ces suppressions de postes ne suppriment pas le besoin de service public. Les établissements ont recours à l'utilisation de contrats précaires qui durent dans le temps, des contrats aidés ( CAE) ou des agents contractuels avec des contrats à 50 % et de plus, 10 mois sur 12 souvent.

Une personne en contrat aidé renouvelé tous les 6 mois ou tous les ans, travaille 20 heures par semaine pour 600 euros de salaire. Les contrats aidés ne sont pas prévus pour pallier les besoins permanents mais pour aider cette personne à réintégrer le monde du travail et lui permettre de suivre des formations ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les postes supprimés doivent être rétablis.

Il y a deux agents en CAE en poste au Centre de Documentation pour lesquels les contrats ont été renouvelés au delà des deux ans, dix ans pour Chantal A. et 7 ans pour Dominique E. sans proposition de formation. Il y a donc un abus de [CDD](#) et selon la loi ces contrats aurait dû être transformés en CDI ou en poste de fonctionnaire. Le Contrat de Chantal A. s'est terminé le 31 juillet 2012 et n'a pas été renouvelé. Celui de Dominique E. se termine le 21 décembre 2012.

En conséquence il manque du personnel au CDI, aussi cette année le CDI ne peut pas ouvrir 3 jours sur 5 entre 12 heures et 13 heures 30. Le service rendu aux élèves se dégrade encore un peu plus...

Le Centre de Documentation ne peut pas fonctionner correctement à ce jour. Cette situation met les professeurs documentalistes en grande difficulté (stress) car il est impossible, malgré leur bonne volonté d'exercer leur métier de manière satisfaisante avec des heures d'ouverture qui ne couvrent pas la totalité des heures nécessaires pour les usagers du CDI.

Il en est de même aux services Entretien et à la Vie Scolaire.

Aussi dans l'immédiat, nous exigeons le ré-emploi de tous ces agents, et en particulier ceux dont les contrats CAE sont illégaux ( deux agents au CDI) car renouvelés au delà des limites légales. Il doivent être ré-embauchés, à minima avec un Contrat à durée indéterminé (CDI).

À terme, nous exigeons que les emplois de fonctionnaires supprimés soient rétablis, ils sont nécessaires au bon

fonctionnement du service public au Lycée Agricole Public de Marmilhat.

Les représentants des personnels enseignants et vie scolaire au Conseil d'Administration .